



COMPTE- RENDU
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 DECEMBRE 2018

Date de convocation : 13/12/ 2018
Nombre de membres en exercice : 19
Nombre de membres présents : 14
Nombre de votants : 18

Etaients présents : M. DEMAZURE, Mme HOOREMAN, MM. ANNE, VENAT, Mme LEHERICEY, MM. PATEY, MULOT, BRISBOUT, Mme DUCHEMIN, M. BUNEL, Mme LEGRAVEREND, M. DENOYELLE, Mme BRUNET formant la majorité des membres en exercice.

Absents et excusés : Mme DEMAZURE (pouvoir à Mme LEHERICEY) M. PATEY (Pouvoir à Mme DUCHEMIN), Mme VEYRES (Pouvoir à M. MULOT), M. REMILLIER-LONGUEVILLE (Pouvoir à M. DEMAZURE).

Absents : Mme ROBAC, M. RUCAR

M. ANNE est désigné secrétaire de séance.

APPROBATION COMPTE- RENDU
Séance du 02 Octobre 2018

Mme LECLUSE souhaite un complément d'informations :

1. M. BUNEL est désigné comme référent pour la mise en œuvre des 21 engagements pris dans le cadre de la COP locale. Perçoit-il une quelconque rémunération à ce titre ?
Non, M. BUNEL bénéficie simplement d'une indemnité de fonction en sa qualité de conseiller délégué à la vie locale et à l'environnement en remplacement de Mme Elisabeth ROBAC.
2. Combien de logements sociaux recensés sur la commune ?
M. DEMAZURE précise que la commune (- 3500 habitants) n'est pas soumise à la loi SRU et donc à l'obligation légale de porter le quota de logements sociaux à 20%.
A La Neuville- y compris les logements en accession à la propriété et les 12 logements en cours aux Beauxrepaires - on recense environ 30 logements sociaux.
3. Concernant les heures supplémentaires payées au personnel, sont-elles majorées ?
Oui, comme le prévoit la législation en vigueur
4. Mme LECLUSE souhaite que la population soit à nouveau informée de l'économie réalisée sur les décorations de Noël dont le budget est passé de 14 000€ à 2 000€.

Ces points étant précisés, le compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 02/10/2018 est adopté à l'unanimité des conseillers présents.

ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2019 (délibération n°031/2018)

Monsieur DEMAZURE rappelle que la comptabilité M14 fait obligation aux conseils municipaux de délibérer sur les options possibles proposées aux collectivités. Il s'agit là de retenir des techniques comptables.

Aussi, le Conseil Municipal reconduit les modalités de présentation du budget 2019 à savoir :

1. Présentation et vote par nature et par chapitre
2. Pas de pratique des amortissements sur les éventuelles acquisitions 2019.
3. Comptabilisation par engagements
4. Recours à la journée complémentaire

DECISION MODIFICATIVE N°02 (délibération n°035/2018)

Monsieur DEMAZURE informe l'assemblée que depuis son élection en Janvier 2016 dans son mandat de conseiller régional, le cumul de ses indemnités de fonction étant supérieur à 50% du plafond annuel de la sécurité sociale, l'indemnité de Maire aurait dû être –en référence à la Loi 2013 sur le Financement de la Sécurité Sociale-intégralement soumise à cotisations sociales, ce qui n'a pas été le cas en raison d'un défaut de paramétrage du logiciel de paie.

Aussi et afin de régulariser la situation, de manière préventive, au regard de l'URSSAF, il convient de procéder à une décision modificative budgétaire afin de régler les sommes dues sur les comptes appropriés.

Le conseil municipal, à l'unanimité adopte la décision modificative suivante :

- Chapitre 012 : charges de personnel : - 20 020€
- Chapitre 65 : autres charges dont indemnités et cotisations sociales des élus : + 20 020€.

M. DEMAZURE souligne également qu'il versera les cotisations sociales ouvrières afférentes à cette régularisation 2016-2017 (2 802€) par douzième prélevé sur son indemnité payée en 2019, la totalité des cotisations ouvrières à régulariser pour 2018 étant déjà prélevée sur son indemnité de Décembre 2018. Une convention en ce sens a été signée.

**REGLEMENT GENERAL SUR LA PROTECTION DES DONNEES : DESIGNATION D'UN
DELEGUE A LA PROTECTION DES DONNES & ADHESION A L'ADICO
(délibération n°032/2018)**

M. DEMAZURE rappelle au Conseil Municipal que, pour faite suite au règlement européen général sur la protection des données qui fait obligation à toutes les collectivités et intercommunalités de se mettre en conformité vis-à-vis de la CNIL depuis le 25 Mai 2018, le Conseil Municipal avait délibéré le 03 Juillet 2018 pour la désignation de l'ADICO en qualité délégué à la protection des données personnelles.

La Métropole interrogée sur une éventuelle mutualisation de ce service auprès des communes qui le souhaite a pu obtenir des tarifs, concernant cette prestation, revus à la baisse :

- -25% sur la phase initiale passant de 795€HT à 596.25€HT
- -10% sur l'abonnement annuel passant de 1290€ HT à 1161€ HT

Le conseil municipal autorise M. DEMAZURE à passer la convention –dans ces nouvelles conditions tarifaires- avec l'ADICO.

**ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LA FOURNITURE ET LE
TRANSPORT DE FONDANTS EN VRAC ET SACS PROPOSES PAR LA MRN
(délibération n°033/2018)**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la possibilité offerte par la Métropole Rouen Normande de créer un groupement de commandes dont l'objet sera la conclusion d'un marché pour la fourniture et le transport de fondants routiers en vrac et en sacs.

Pour répondre à Mme LECLUSE, M. DEMAZURE précise que d'autres groupements d'achats existent déjà, notamment avec le SDE pour l'énergie et qu'il s'agit là d'une mutualisation et que la commune reste libre de ses commandes.

Les conseillers municipaux,

Considérant l'intérêt qu'il y a pour la collectivité de mutualiser les coûts et de recourir aux groupements d'achats,

- Autorisent M. DEMAZURE, Maire, à signer la convention constitutive de groupement de commandes pour la fourniture et le transport de fondants routiers en vrac et en sacs avec la Métropole Rouen Normandie.

PRIME DE FIN D'ANNEE AUX EJE (délibération n°034/2018)

M. DEMAZURE rappelle que le nouveau régime indemnitaire RIFSEEP a été mis en place pour le personnel communal et qu'il a pour vocation de s'appliquer à tous les agents quels que soient leur grade et leur filière. Il est conditionné à la parution d'arrêtés ministériels. Or à ce jour, les arrêtés s'appliquant au grade des Educateurs de Jeunes Enfants n'ont pas été pris par l'Etat.

Aussi dans un souci d'équité et d'égalité de traitement, M. DEMAZURE propose au Conseil Municipal de voter une prime de fin d'année aux agents concernés.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

Mme LECLUSE souhaite connaître le nombre de salariés de la collectivité : 27 fonctionnaires, 3 contractuels en CDD dont 2 sur des remplacements de congés maladie, 2 agents vacataires en seule période scolaire, représentant 27.8 agents en équivalent temps plein rémunérés.

Le nombre de vacataires peut aller jusqu'à 10, notamment en période de centre de loisirs l'été.

Pour répondre à sa demande, tous les agents bénéficient du RIFSEEP à l'exception des vacataires, ces agents étant payés sur état d'heures.

QUESTIONS DIVERSES

M. DEMAZURE donne la parole à M. BUNEL qui a participé le 29/11/2018 au Forum de la COP 21 à la Métropole.

Ce dernier félicite la qualité de ce forum, souligne la richesse et la densité de ce moment de partage des expériences mais aussi des échecs et déboires rencontrés par chacun des acteurs.

Ce forum a permis de mettre en avant la prise de conscience sur le territoire de la MRN de l'urgence à mettre en oeuvre les engagements pris dans le cadre de la COP 21 par des actions concrètes mais aussi par la nécessité de changer des habitudes et comportements.

Cela passe-entre autres- par :

- Repenser les bâtiments (économies énergie)
- Repenser la ville (mobilité & déplacements doux)
- Repenser le lien ville- campagne (alimentation en produits locaux, mettre les cantines en réseaux, mettre en place la distribution de ces produits locaux)
- Changer la manière de faire et de fonctionner
- Ne pas oublier le monde associatif qui est très actif et peut être vecteur de toutes ces valeurs

M. Laurent FABIUS a clôturé ce Forum et s'est montré inquiet de cette situation critique.

M. BUNEL cite des sujets abordés lors de cette réunion.

- Une baisse d'activité économique était constatée depuis 2010, jusqu'en 2015 où il y eut une reprise d'activité donc une augmentation du pouvoir d'achat et en parallèle une augmentation du taux d'émission de gaz à effet de serre. Cet exemple met en avant la complexité du problème.
- La limite des 2°C de hausse des températures à ne pas atteindre sera dépassée. C'est inévitable. Ce sera 5°C au pôle Nord avec la disparition inéluctable de l'ours polaire.

Il précise que des ateliers sont proposés par la Métropole, dans tous les domaines donnant des pistes de réflexion et d'actions à mettre en oeuvre au quotidien.

M. BUNEL souligne que malgré tous les signaux d'alerte tirés depuis des décennies, rien n'a été fait et que la prise de conscience du risque a été lente.

M. DEMAZURE rajoute que, sur le territoire métropolitain cette prise de conscience s'est faite avec M. Guillaume COUTEY, Maire de Malaunay. Certes il y a un élan des communes, mais il est regrettable que la MRN ne se soit pas fixé des objectifs contraignants ou innovants, notamment en matière de transports.

Il faudra matérialiser les engagements de la COP 21 au niveau de la commune mais il faudra insister auprès de la Métropole afin qu'elle nous apporte son soutien.

Mme LECLUSE souhaite des renseignements relativement au FILOR.

M. DEMAZURE informe que le FILOR fonctionne sur rendez-vous mais que dorénavant, il peut être partagé sur appel. On constate donc plus de souplesse.

A l'avenir, il y aura des fusions de zones desservies par le FILOR si des trajets réguliers sont constatés.

Par ailleurs, M. ANNE précise qu'il existe une application sur les Smartphone qui permet de localiser les FILOR.

Quelques informations suite à la séance du Conseil Métropolitain :

- Le budget 2019 a été voté et il dépasse les 800 millions d'euros
- Débat sur le projet de passerelle : M. SANCHEZ (Président) & M. ROBERT (Vice-président) ont exprimé clairement, devant l'assemblée, leur désaccord concernant le projet d'une passerelle à Rouen réservée aux déplacements doux (vélos & piétons) et qui serait située à proximité de l'actuel Panorama XXL pour rejoindre, rive gauche, le 106. Le projet est estimé à 17-18 M€ mais pourrait être revu à la hausse pour atteindre 25M€ - selon M. Yvon ROBERT- compte-tenu des difficultés techniques liées à l'activité fluviale (nécessité d'un tirant d'air de 10m pour laisser passer les bateaux, étant rappelé que le Pont Flaubert est un pont levant et que la passerelle risquerait de bloquer le trafic de certains bateaux (Armada)).

M. ROBERT a demandé à ce qu'on se recentre sur les priorités de la MRN.

Devant ce désaccord profond entre M. Frédéric SANCHEZ et M. Yvon ROBERT, le Président de la Métropole Rouen Normandie a décidé de retirer cette délibération de l'ordre du jour.

- Concernant le PLUi, il sera arrêté en janvier 2019. S'ensuivra l'enquête publique et il pourrait être adopté par les conseils municipaux fin 2019.

M. DEMAZURE regrette que ce document ait été élaboré, en partie par des services internes à la MRN, et que les élus n'aient pas été suffisamment entendus.

A ce stade, concernant la commune, 33 000m² (3^{ème} tranche des Beauxrepaires) seraient ouverts à l'urbanisation pour les 12 années à venir (durée de vie prévisionnelle du futur PLUi) auxquels s'ajouteraient les potentielles divisions de propriétés individuelles. Il n'y aurait pas de nouvelles zones urbanisables. Aussi, M. DEMAZURE, souligne le risque de voir la dynamique de population ralentir voire s'inverser. Il faudra donc être vigilant en termes d'équipements publics.

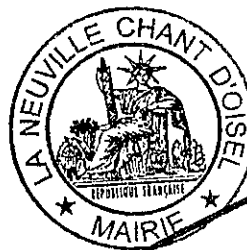
- M. DEMAZURE décline les gros chantiers de la Métropole :
 - Parvis de la gare (5M€)
 - Ligne T4 (Boulingrin- Zénith)
 - Cœur de Métropole (Quartier des Musées- cathédrale-Vieux Marché-Palais de Justice : 30M€)

Pour répondre à Mme LECLUSE, le projet de gare rive gauche n'aboutira pas avant 2030.

Le contournement Est est bien confirmé et démarrera en 2021 avec une durée estimée de 4 ans de travaux. Le financement est établi comme suit :

- Etat : 250 M€
- Métropole Rouen Normandie, Région Normandie et Département 76 : 250M€, étant souligné que ces 3 administrations ont augmenté leur contribution, le Département de l'Eure ayant refusé toute participation.
- Concessionnaire : 500M€ d'où la mise en place d'un péage sur cet aménagement de 42kms.
- Divers : Mme LECLUSE félicite la municipalité des décorations de Noël mises en place dans le village mais regrette vivement que tous les sapins n'aient pas été achetés Aux Serres Neuvillaises. M. DEMAZURE répond que la moitié des sapins ont été achetés aux Serres Neuvillaises et l'autre moitié en faveur d'une production locale à Martainville.

LA SEANCE EST LEVEE A 22H00



LE MAIRE

Julien DEMAZURE